

BACCALAUREAT GENERAL

LATIN

SERIE L

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 4

L'usage des calculatrices est interdit pour cette épreuve.

L'usage du dictionnaire latin-français est autorisé.

CICERON : De Republica. Livre II . (III, 5-9)

Entrée : La perte des valeurs

Cicéron explique en quoi Romulus a fait un acte exceptionnel en fondant Rome à l'intérieur des terres et non au bord de la mer.

(5) Qua gloria parta urbem auspicato condere et firmare dicitur primum cogitavisse rem publicam. Urbi autem locum, quod est ei qui diurnam rem publicam serere conatur diligentissime providendum, incredibili opportunitate delegit. Neque enim ad mare admovit, quod ei fuit illa manu copiisque facillimum, ut in agrum Rutulorum Aboriginumve procederet, aut in ostio Tiberino, quem in locum multis post annis rex Ancus coloniam deduxit, urbem ipse conderet, sed hoc vir excellenti providentia sensit ac vidit, non esse opportunissimos situs maritimos urbibus eis quae ad spem diurnitatis conderentur atque imperii, primum quod essent urbes maritimae non solum multis periculis oppositae sed etiam caecis. (6) Nam terra continens adventus hostium non modo expectatos sed etiam repentinos multis indiciis et quasi fragore quodam et sonitu ipso ante denuntiat, neque vero quisquam potest hostis advolare terra, quin eum non modo adesse sed etiam quis et unde sit scire possimus. Maritimus vero ille et navalis hostis ante adesse potest quam quisquam venturum esse suspicari queat, nec vero cum venit prae se fert aut qui sit aut unde veniat aut etiam quid velit, denique ne nota quidem ulla, pacatus an hostis sit, discerni ac judicari potest.

(7) Est autem maritimis urbibus etiam quaedam corruptela ac mutatio morum; admiscentur enim novis sermonibus ac disciplinis, et importantur non merces solum adventiciae sed etiam mores, ut nihil possit in patriis institutis manere integrum. Jam qui incolunt eas urbes, non haerent in suis sedibus, sed volucris semper spe et cogitatione rapiuntur a domo longius, atque etiam cum manent corpore, animo tamen exulant et vagantur. Nec vero ulla res magis labefactatam diu et Carthaginem et Corinthum¹ pervertit aliquando, quam hic error ac dissipatio civium, quod mercandi cupiditate et navigandi et agrorum et armorum cultum reliquerant. (8) Multa etiam ad luxuriam invitamenta pernicioso civitatibus subpeditantur mari, quae vel capiuntur vel importantur ; atque habet etiam amoenitas ipsa vel sumptuosas vel desidiosas illecebras multas cupiditatum. Et quod de Corintho dixi, id haud scio an liceat de cuncta Graecia verissime dicere. Quid dicam insulas Graeciae? quae fluctibus cinctae natant paene ipsae simul cum civitatum institutis et moribus. (9) Atque haec quidem ut supra dixi veteris sunt Graeciae. Coloniarum vero quae est deducta a Graecis in Asiam Thraciam Italiam Siciliam Africam praeter unam Magnesiam, quam unda non adluat ? Ita barbarorum agris quasi adtexta quaedam videtur ora esse Graeciae ; nam e barbaris quidem ipsis nulli erant antea maritimi praeter Etruscos et Poenos. Alteri mercandi causa, latrocinandi alteri. (10) **Quae causa perspicua est malorum commutationumque Graeciae propter ea vitia maritimarum urbium quae ante paulo perbreve adtigi. Sed tamen in his vitiis inest illa magna commoditas, et quod ubique genitum est² ut³ ad eam urbem quam incolas⁴ possit adnare, et rursus ut id quod agri efferant sui, quascumque velint in terras portare possint⁵ ac mittere.**

¹ Carthaginem et Corinthum : deux cités maritimes, qui ont été vaincues et détruites par les Romains au II^{ème} siècle.

² quod ubique genitum est : est sujet de possit.

³ ut : développe le mot commoditas. Traduire par : à savoir que.

⁴ incolas : subjonctif du verbe incolere.

⁵ possint : sujet : les habitants des villes.

TRADUCTION (5-9)

(5) Après ce haut fait, on rapporte qu'il eut l'idée de fonder un Etat, après avoir pris les auspices, et de lui donner une assiette solide. Pour l'emplacement à donner à la ville, chose essentielle à considérer avec soin quand on veut fonder un Etat destiné à durer, il le choisit avec un bonheur incroyable. Il ne voulut pas s'établir au bord de la mer, ce qui lui eût été très facile avec la troupe et les ressources dont il disposait en s'avançant sur le territoire des Rutules ou des Aborigènes, ou en fondant une ville à l'embouchure du Tibre, là où, bien des années après, le roi Ancus conduisit une colonie. En homme de haute prévoyance qu'il était, il vit et comprit que les emplacements maritimes ne conviennent pas aux villes fondées avec des espérances de durée et d'empire, en premier lieu parce que les villes maritimes sont exposées à des dangers, non seulement nombreux, mais cachés. (6) Sur la terre ferme beaucoup d'indices annoncent la venue de l'ennemi, attendue ou même soudaine, le bruit qu'il fait, le retentissement de sa marche trahissent sa présence; il n'est point d'ennemi qui puisse fondre sur nous que nous ne sachions non seulement qu'il est là, mais qui il est, d'où il vient. Un ennemi qui vient par mer peut être arrivé avant que nous soupçonnions qu'il arrive, rien n'annonce quel est ce navigateur, ni d'où il vient ni ce qu'il veut ; et l'on ne peut discerner par aucun signe s'il est inoffensif ou animé d'intentions hostiles. (7) Il y a en outre, en ce qui concerne les mœurs, une corruption et une instabilité propres aux villes maritimes ; des parlures nouveaux, des habitudes nouvelles y pénètrent, on n'y importe pas seulement des marchandises, mais aussi des coutumes étrangères, de sorte que nulle institution nationale ne se conserve dans sa pureté. Les habitants de ces villes ne sont pas attachés à leurs foyers, l'espoir aux ailes rapides les transporte au loin en pensée ; même les corps demeurant en repos, les âmes se détachent de la patrie et vagabondent. En fait, rien n'a plus contribué à la lente décadence et à la chute de Carthage et de Corinthe que les voyages dans toutes les directions de leurs citoyens : curieux de trafic et de navigation, ils ne cultivaient plus leurs champs et ne s'exerçaient plus au maniement des armes. (8) La mer encore, pour la perte des cités, excite au luxe par les facilités qu'elle donne à faire du butin ou du commerce. Le charme même d'une situation trop heureuse alimente le désir par la séduction de sa magnificence et la douceur du repos qu'on y goûte. Et ce que je dis de Corinthe, je ne sais si je ne pourrais le dire avec beaucoup de vérité de la Grèce entière. Que dire des îles grecques ? Entourées par les flots, elles sont elles-mêmes presque flottantes, flottantes aussi sont leurs institutions et leurs mœurs. (9) Et ce sont là, je l'ai dit, des parties de la Grèce ancienne. Quant aux colonies fondées par les Grecs en Thrace, en Italie, en Sicile, en Afrique, la seule Magnésie mise à part, quelle est celle que la mer ne baigne pas ? Partout une bordure grecque est tissée, si l'on peut dire, aux terres qu'habitent les Barbares. Auparavant nul parmi les Barbares ne se hasardait sur mer, sauf les Etrusques et les Carthaginois, ceux-ci pour y faire du commerce, ceux-là pour y exercer le métier de pirates.

Questions (50 points)

Question 1. Quelles sont, selon Cicéron, les deux raisons qui expliquent pourquoi une ville maritime ne peut prétendre à la durée (lignes 8-19, depuis «*primum quod*» jusqu'à «*manere integrum*») ?
(10 points)

Question 2. Vous relèverez dans les lignes 19-24 (depuis «*jam qui incolunt*» jusqu'à «*reliquerant*») les oppositions et vous analyserez les qualités morales qu'elles mettent en évidence.
(10 points)

Question 3. En quoi la mer contribue-t-elle, selon Cicéron, à la perte des valeurs ? Vous analyserez notamment avec précision le lexique des lignes 24-27, depuis «*multa etiam*» jusqu'à «*cupiditatum*»
(10 points)

Question 4.

« **Quid dicam insulas Graeciae ? Quae fluctibus cinctae natant paene ipsae simul cum civitatum institutis et moribus. Atque haec¹ ut supra dixi veteris sunt Graeciae** »

(1) *haec* : forme archaïque du nominatif féminin pluriel "hae".

Deux traductions vous sont proposées. Vous direz à laquelle va votre préférence et justifierez votre choix par une analyse précise du texte latin.

(10 points)

Traduction a. Appuhn (Garnier-Flammarion 1965)

« Que dire des îles grecques ? Entourées par les flots, elles sont elles-mêmes presque flottantes, flottantes aussi sont leurs institutions et leurs mœurs. Et ce sont là, je l'ai dit, des parties de la Grèce ancienne. »

Traduction b. Victor Poupin (Tallandier 1930)

« Parlerai-je des îles grecques aux mœurs plus agitées, aux institutions plus changeantes que leur mouvante ceinture de flots ? Encore est-il question ici de l'ancienne Grèce seulement. »

Question 5. En vous référant avec précision au texte et à d'autres historiens que vous avez étudiés cette année, vous préciserez quel usage Cicéron fait de l'histoire dans cette plaidoirie.
(10 points)

VERSION (50 points) (55 mots)

Quae causa perspicua est malorum commutationumque Graeciae propter ea vitia maritimarum urbium quae ante paulo perbrevis adtigi. Sed tamen in his vitiis inest illa magna commoditas, et quod ubique genitum est⁶ ut⁷ ad eam urbem quam incolae⁸ possit adnare, et rursus ut id quod agri efferant sui, quascumque velint in terras portare possint⁹ ac mittere.

⁶ *quod ubique genitum est* : est sujet de *possit*.

⁷ *ut* : développe le mot *commoditas*. Traduire par : à savoir que.

⁸ *incolae* : subjonctif du verbe *incolo, incolis, incolere*.

⁹ *possint* - sujet : les habitants des villes.